



## **SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**Séance du 24 avril 2025**

**Délibération DB-073-2025**

#### **Objet : Tarification des Transports Urbains Briochins : Evolution à compter du 1er septembre 2025**

L'an 2025 le 24 avril à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Damien GASPAILLARD.

#### **MEMBRES PRESENTS**

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Thibaut GUIGNARD, Loïc RAOULT, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Patrice DARCHE, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Annie GUENNOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Claudine HATREL--GUILLOU, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Michel LE DUAULT, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Maryse PINEL, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

#### **MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)**

Arnaud BANIEL pouvoir à David BELLEGUIC, Mickaël COSSON pouvoir à Annie GUENNOU, Bernard CROGUENNEC pouvoir à Marcel SERANDOUR, André GUYOT pouvoir à Paul CHAUVIN, Martine HUBERT pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Maxime LE CRONC pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET, Isabelle LE GALL pouvoir à Roland RAOULT, Monique LUCAS pouvoir à Thierry STIEFVATER, Laure MITNIK pouvoir à Jean-Paul HAMON, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Philippe PIERRE pouvoir à Olivier MEROT, Corentin POILBOUT pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Valérie ROOS pouvoir à Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL,

Nombre de conseillers en exercice : 80

Nombre de présents : 67

Nombre de votants : 80



## SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

### CONSEIL D'AGGLOMERATION Séance du 24 avril 2025

-----

#### Délibération DB-073-2025

-----

**Rapporteur : Madame Blandine CLAESSENS**

**Objet : Tarification des Transports Urbains Briochins : Evolution à compter du 1er septembre 2025**

### EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, organise, finance et définit la gamme tarifaire applicable sur le réseau des Transports Urbains Briochins.

Au regard de l'évolution des tarifs du réseau des TUB, depuis septembre 2022 pour certains titres occasionnels et depuis 2016 pour les abonnements :

- pas de hausse des prix depuis 2016, malgré la forte inflation connue entre 2022 et 2024 ;
- des tarifs bas comparativement aux autres réseaux pour une qualité d'offre comparable voire supérieure, de la montée en gamme et en qualité de service du réseau des TUB, notamment grâce à d'importants investissements de l'agglomération ;
- un nouveau système de billettique en cours de déploiement .

L'actualisation des services de mobilités pour la rentrée 2025 consisterait à :

- développer des lignes régulières en ruralité permettant de dépasser les frontières de l'ex SBA en assurant de une meilleure connexion des centralités périphériques vers le cœur de l'agglomération mais également d'expérimenter des lignes tangentielles pour des liaisons périphériques hors centralité ;
- tenir compte du contexte budgétaire contraint ;
- mener une politique globale des mobilités via le développement raisonné d'une offre vélo en complément de l'offre TUB ;
- l'acquisition de 10 véhicules articulés entre 2023 et 2025 fonctionnant au BIO GNV pour la ligne TEO ;
- la mise en service de la totalité de la ligne TEO à compter de la rentrée 2025 avec 2 parkings relais opérationnels (P+R Plaines Villes à l'Ouest et Avenir à l'Est).

Un travail de concertation a été mené entre les services de Saint Brieuc Armor Agglomération et Baie d'Armor Transports pour étudier ces constats, se comparer à d'autres réseaux similaires en Bretagne essentiellement et bien entendu proposer des évolutions cohérentes et modulées selon les publics.

Il est proposé d'adapter l'actuelle gamme tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ayant trait principalement à :

- augmenter de façon raisonnable certains titres occasionnels et abonnements ;
- ne pas toucher aux tarifs étudiants créés en septembre 2022 ;
- maintenir une libre circulation sur le réseau des TUB (hors TAD) lors des journées d'alerte pollution (IQA 10) permettant de répondre à la loi TEPCV (Transition énergétique pour la croissance verte) et avoir une action volontariste en matière d'environnement.

#### Proposition d'évolution des titres occasionnels

Il est proposé de :

- maintenir le titre unitaire (TU) à 2.00 € puisque celui-ci avait déjà fait d'une évolution en 2024 afin de limiter la vente à bord des véhicules, faciliter le rapport conducteur-usagers et permettre une amélioration de la vitesse commerciale du réseau ;
- augmenter le coupon journée créé en septembre 2022 en le faisant passer de 4.00 € à 4.50 € ;
- faire évoluer le Pass congrès créé en 2016 à 4.00 € (au lieu de 3.50 €). Ce titre est exclusivement distribué par le bureau des congrès ;
- augmenter le coupon Tribu (1AR pour 4 personnes sur la journée), pour lequel le tarif est inchangé depuis septembre 2013, en le faisant passer de 4.00 € à 4.50 € ;
- augmenter le coupon hebdomadaire à 11 € (au lieu de 10 €) permettant de prendre en compte sa caractéristique de validité glissante, soit 7 jours consécutifs.

#### Proposition d'évolution des abonnements

Le réseau compte en 2025 environ 13 150 abonnés. Les -16 ans représentent 8% et les -26 ans 19%.

	Tarif en vigueur	Tarif Proposé	Evolution en %
<b>VENTE DANS LE BUS</b>			
Ticket Unité	2,00 €	2,00 €	0
Coupon journée	4,00 €	4,50 €	+ 12,5%
<b>CLIENTS OCCASIONNELS</b>			
E-ticket / ticket boutique en ligne	1,50 €	1,50€	0
Coupon 10 voyages	15,00 €	15,00 €	0
Coupon Hebdomadaire	10,00 €	11,00 €	+ 10 %
Coupon Pass Tribu	4,00 €	4,50 €	+ 12,5%
Coupon groupe 15-25 personnes	10,00 €	10,00 €	0
Coupon groupe centre aéré	5,00 €	5,00 €	0
Stade Briochin	0,22 €	0,22 €	0
Coupon Pass Congrès	3,50 €	4,00 €	+ 14,3%
E-Ticket intermodal -26 ans	2,00 €	2,00 €	0
E-Ticket intermodal +26 ans	2,50 €	2,50 €	0
Groupe scolaire	Gratuit	Gratuit	

<b>ABONNEMENTS</b>			
<b>Moins de 16 ans Annuel</b>	<b>135,00 €</b>	<b>148,00 €</b>	<b>+ 9,6%</b>
<b>Abonnements -26 ans et étudiants</b>			
Moins de 26 ans Mensuel	<b>23,00 €</b>	<b>26,00 €</b>	<b>+ 13%</b>
Moins de 26 ans Annuel	<b>160,00 €</b>	<b>175,00 €</b>	<b>+ 9,4%</b>
Etudiants Annuel	<b>120,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>0</b>
Etudiants boursiers Annuel	<b>60,00 €</b>	<b>60,00 €</b>	<b>0</b>
<b>Abonnements forfait famille</b>			
Pass annuel famille	<b>400,00</b>	<b>425,00 €</b>	<b>+ 6,3%</b>
<b>Abonnements 26 – 60 ans</b>			
26 – 60 ans Mensuels	<b>28,00</b>	<b>31,00 €</b>	<b>+ 10,7%</b>
26 – 60 ans Annuels	<b>280,00</b>	<b>310,00 €</b>	<b>+ 10,7%</b>
Abonnement annuel PDMe	<b>215,00</b>	<b>235,00 €</b>	<b>+ 9,3%</b>
Abonnement annuel Pass entreprise	<b>420,00</b>	<b>460,00 €</b>	<b>+ 9,5%</b>
<b>Abonnements + 60 ans</b>			
Abonnement +60 ans Mensuel	<b>25,00</b>	<b>28,00 €</b>	<b>+ 12%</b>
Abonnement +60 ans Annuel	<b>200,00</b>	<b>215,00 €</b>	<b>+ 7,5%</b>
<b>EN CAS DE PERTE OU DE VOL</b>			
Duplicata carte KORRIGO + Etui	<b>8,00 €</b>	<b>9,00 €</b>	<b>+ 12,5%</b>

Il convient de préciser que pour l'ensemble de ces propositions, l'augmentation des recettes voyageurs est estimée à environ 232 K€ annuel.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

## DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération DB 231 -2018 relative à l'adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU) ;

**VU** le contrat Obligations de Service public en date du 10 novembre 2022 ;

**VU** la délibération DB-152-2016 relative aux évolutions de la gamme tarifaire des TUB à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016;

**VU** la délibération DB-128-2022 relative à la création d'un titre de transport pour les étudiants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022;

**VU** l'avis de la Commission Transition Écologique en date du 9 avril 2025;

Le Bureau statutaire saisi le 10 avril 2025;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

**ADOpte** la grille tarifaire, valable pour tous les titres dont la date de début de validité démarre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**DECIDE** de permettre la libre circulation les jours d'alerte pollution maximale.

**DIT** que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L5211-1, L2121-25 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint Brieuc Armor Agglomération.

Présents : 67	Pouvoirs : 13	Total : 80	Exprimés : 80
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 1	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,  
le 24 avril 2025

**Le secrétaire de séance**

**Président,**

**Damien GASPAILLARD**

**Ronan KERDRAON**